



**Troisième rapport d'étape sur les suites données aux ensembles  
de propositions communes entérinés le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017  
par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Atlantique Nord**

**Le 8 juin 2018**

Le 6 décembre 2016, le Conseil de l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Atlantique Nord ont entériné parallèlement un ensemble de quarante-deux propositions communes pour la mise en œuvre des dispositions de la déclaration commune signée le 8 juillet 2016 par le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En outre, le 5 décembre 2017, les deux conseils ont entériné parallèlement un nouvel ensemble de propositions communes, au nombre de trente-deux, pour la mise en œuvre des dispositions de cette déclaration commune. Parmi ces propositions figurent des activités portant sur de nouveaux thèmes, comme la lutte contre le terrorisme, les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité ainsi que la mobilité militaire.

Deux rapports d'étape sur les suites données aux propositions ont été soumis aux deux conseils, en juin 2017 et en décembre 2017, en exécution des mandats émanant des ministres des pays membres des deux organisations. Ces rapports présentaient les importants résultats concrets obtenus grâce à la coopération pragmatique et pratique que l'UE et l'OTAN entretiennent en permanence.

Ce troisième rapport d'étape couvre la période allant de janvier à juin 2018. Il rend compte des principales avancées observées dans la coopération UE-OTAN, notamment dans la perspective de la réunion prochaine du Conseil européen, les 28 et 29 juin, et du sommet de l'OTAN, les 11 et 12 juillet. Il met en avant la valeur ajoutée que la coopération EU-OTAN apporte dans divers domaines pour une meilleure sécurité des citoyens. Le prochain rapport d'étape commun devrait paraître dans un an (juin 2019).

La très grande majorité des propositions s'inscrivent dans le long terme, ce qui exige des efforts continus : il s'agit non pas d'activités ponctuelles mais de processus récurrents qui donnent des résultats progressivement. Les échanges informels systématiques entre les services de l'UE et ceux de l'OTAN assurent une dynamique de progression. Un dialogue permanent s'est mis en place.

Les deux organisations restent confrontées à des défis de sécurité identiques, ce qui ne fait que confirmer la nécessité d'une coopération encore plus étroite. Dans

l'environnement stratégique actuel, l'interaction UE-OTAN reste de la plus haute importance. Parallèlement à l'application de la stratégie globale de l'UE et du plan d'action européen de la défense, la coopération UE-OTAN est l'un des piliers sur lesquels reposent les travaux de l'UE visant à renforcer la sécurité et la défense européennes, qui contribuent au partage des charges entre les deux rives de l'Atlantique. Une UE plus forte et une OTAN plus forte se renforcent mutuellement.

\* \* \*

### Lutte contre les menaces hybrides

La lutte contre les menaces hybrides reste d'une importance majeure, vingt des soixante-quatorze propositions de coopération actuelles étant axées sur ce domaine.

La Cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides, la Branche Analyse des menaces hybrides en place à l'OTAN et le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, établi à Helsinki, ont des contacts fréquents et ont noué des relations fortes au niveau des organes de travail. S'agissant de la connaissance de la situation, un processus de discussion s'est mis en place entre la Capacité unique d'analyse du renseignement de l'UE et la Division civilo-militaire Renseignement et sécurité de l'OTAN, au niveau de leurs groupes géographiques et thématiques respectifs, qui ont désormais des contacts chaque mois par visioconférence. En outre, les services de l'OTAN et l'UE évoquent régulièrement ensemble des questions prévisionnelles stratégiques. À ce jour, trois analyses parallèles et coordonnées ont été effectuées (dont deux au cours de la période couverte par le présent rapport) au sujet du voisinage oriental et méridional. Une quatrième analyse, axée sur les menaces hybrides, est en préparation. La Cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides, la Branche Analyse des menaces hybrides en place à l'OTAN et le Centre d'excellence réfléchissent actuellement à la possibilité de mettre en place une coopération trilatérale qui s'appuierait sur des informations de sources ouvertes.

Le Centre d'excellence continue d'apporter son soutien aux services de l'UE et de l'OTAN qui travaillent sur les menaces hybrides. Les services des deux organisations ont participé à des activités organisées par le Centre d'excellence, notamment à des ateliers, séminaires et exercices devant permettre de mieux comprendre les menaces hybrides. Des représentants des deux organisations assistent aux réunions du comité directeur du Centre d'excellence. Au travers des projets qu'il met en place, et principalement des rencontres et des exercices qu'il organise, le Centre d'excellence contribue efficacement au renforcement de la coopération UE-OTAN dans le domaine des menaces hybrides. C'est dans ce contexte que les services des deux organisations se sont réunis en mars pour un séminaire de haut niveau qui a eu lieu au Centre d'excellence. Il s'agissait non seulement d'évaluer la situation actuelle mais aussi de définir des mesures concrètes envisageables dans tous les grands domaines d'interaction et de formuler des recommandations afin de renforcer encore la coopération UE-OTAN. Les débats se sont focalisés sur l'amélioration de différents éléments : (1) la détection des signes avant-coureurs et la connaissance de la situation, (2) la communication stratégique et la

diffusion de messages, (3) la réponse aux crises, (4) la résilience et (5) la cyberdéfense et la sécurité énergétique.

En mai, dans le cadre des travaux visant à évaluer les incidences des menaces hybrides sur le développement capacitaire, le Centre d'excellence a facilité la tenue d'un atelier intitulé « Protection des ports dans un contexte de menaces hybrides », qui était fondé sur un scénario. Cet atelier organisé par l'UE a rassemblé des participants des deux organisations. Il s'inscrivait dans le prolongement des exercices sur table qui ont été consacrés aux menaces hybrides en 2016.

La coopération sur les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité n'en est encore qu'à ses débuts. Un atelier conjoint qui permettra aux deux organisations de prendre connaissance de leurs méthodes respectives dans ce domaine est prévu pour septembre 2018. S'agissant des indicateurs de l'égalité des sexes utilisés dans le domaine de l'alerte précoce (systèmes et analyses) en vue d'une meilleure connaissance de la situation, les services de l'UE et de l'OTAN sont convenus d'analyser et d'évaluer les pratiques en place de part et d'autre.

Par ailleurs, des échanges interservices ont aussi eu lieu dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Des agents de l'OTAN se sont rendus au siège d'Europol en janvier 2018 pour des discussions sur la menace terroriste, et notamment sur les aspects liés aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et sur les engins explosifs improvisés. L'OTAN est maintenant invitée à participer aux réunions d'Europol consacrées aux précurseurs d'explosifs.

En ce qui concerne la communication stratégique, les échanges, qui ont eu lieu au niveau technique, ont porté sur les activités en cours et sur la possibilité de renforcer encore la coopération dans les régions voisines de l'est et du sud et dans les Balkans occidentaux. Un débat a été spécialement consacré à l'approche à suivre pour la « communication de crise », y compris la coordination de la communication stratégique concernant les menaces pesant sur la sécurité. Les contacts sont fréquents entre les porte-parole de l'UE et de l'OTAN, les responsables de la communication stratégique de chacune des organisations, les équipes spéciales de l'UE chargées de la communication stratégique et le Centre d'excellence OTAN pour la communication stratégique, établi à Riga.

Pour ce qui est de la réponse aux crises et du renforcement de la résilience face aux menaces hybrides, l'OTAN a communiqué aux services de l'UE ses directives pour l'amélioration de la résilience des réseaux nationaux et transfrontières d'infrastructures énergétiques ainsi que ses directives concernant les incidents faisant un grand nombre de victimes. Les services de l'UE ont participé à la table ronde sur la sécurité énergétique que l'OTAN a organisée en décembre 2017, et ils ont fait un exposé sur les questions de sécurité énergétique à la réunion du Groupe OTAN Ressources industrielles et services de communications qui s'est tenue en mars 2018. Les contacts interservices se poursuivent au niveau des experts de la résilience des deux organisations. En juin 2018, une réunion sera consacrée à l'examen de la méthode à suivre pour répertorier les

activités menées, côté OTAN, sur les exigences de base en matière de résilience et, côté UE, dans le cadre des volets « prévention » et « préparation ».

La Cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides et la Branche Analyse des menaces hybrides en place à l'OTAN sont maintenant en mesure de communiquer au moyen de la version UE du système OTAN de recueil et d'exploitation des informations du champ de bataille (BICES). Ce dispositif d'échange d'informations vient s'ajouter à la liaison par visioconférence sécurisée qui est déjà en place et qui est pleinement opérationnelle.

Lors d'une réunion qui a eu lieu en mai 2018, les services des deux organisations ont fait le point sur le plan de développement des capacités (PDC) de l'UE et sur le processus OTAN de planification de défense (NDPP). L'accent a été mis sur la manière dont la résilience et les menaces hybrides sont traitées dans ces processus de planification de défense ainsi que sur les prochaines étapes du développement capacitaire, dans la perspective de la présentation, en juin 2018, aux États membres de l'UE et aux Alliés, de la version actualisée du PDC et des priorités du NDPP.

#### Coopération opérationnelle, notamment sur les questions maritimes

La coopération et la coordination, aux niveaux tactique et opératif, entre l'EUNAVFOR MED opération Sophia et l'opération Sea Guardian ont été renforcées grâce à des échanges d'informations réguliers et à la fourniture d'un appui logistique (notamment ravitaillement en carburant).

Les services de l'UE et de l'OTAN étudient actuellement les moyens d'améliorer la coordination, la complémentarité des efforts et la coopération dans le domaine maritime. Ils assistent régulièrement aux réunions du mécanisme SHADE MED (appréciation commune de la situation et déconfliction en Méditerranée), qui est la principale enceinte pour le partage d'informations et la coordination des travaux en la matière. Ils ont décidé de créer, à leur niveau, un groupe de travail informel afin de réfléchir aux recommandations qui pourraient être faites en vue d'améliorer le mécanisme SHADE MED ; le groupe devrait présenter ses conclusions lors d'une prochaine réunion interservices.

En 2018, l'UE a entamé le réexamen de son concept pour les opérations de sûreté maritime, dans le cadre de son plan 2018-2019 pour l'élaboration de concepts. Des discussions seront menées sur la question au niveau des services de l'UE et de ceux de l'OTAN.

Dans le prolongement des échanges bilatéraux avec Belgrade et Pristina concernant les démarches politiques et les activités opérationnelles et techniques nécessaires à la

normalisation de l'espace aérien inférieur du Kosovo<sup>1</sup>, des réunions ont été organisées au Monténégro avec la participation d'experts en aviation (la dernière réunion en date remonte à mars 2018). Les prochaines discussions, auxquelles participeront des représentants d'EUROCONTROL, sont prévues pour juin 2018. D'autres organisations internationales concernées, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), pourraient être invitées à assister aux prochaines réunions, selon les besoins. À terme, l'objectif reste d'établir des routes directes allant de Pristina aux villes de la région, dont la route reliant Pristina à Belgrade, pour laquelle une lettre d'accord devrait être finalisée d'ici fin 2018.

### Cybersécurité et cybersécurité

Les services des deux organisations continuent d'interagir activement dans le domaine « cyber » : échanges sur les concepts et les doctrines, les activités de formation et d'entraînement déjà en place ou prévues, et les indicateurs de menace ; communication d'alertes et d'évaluations de la menace, en fonction des besoins ; exposés croisés, notamment sur les aspects « cyber » de la gestion de crise ; et réunions régulières.

Des consultations annuelles de haut niveau entre les deux organisations ont eu lieu en décembre 2017 au siège de l'OTAN. Il a entre autres été question des documents d'orientation adoptés récemment, comme l'engagement de l'OTAN en faveur de la cybersécurité et la communication conjointe de l'UE intitulée « Résilience, dissuasion et défense : Doter l'Union européenne d'une cybersécurité solide », datant de septembre 2017. L'UE a également présenté certains des principaux projets de développement capacitaire qu'elle mène dans le domaine de la cybersécurité.

Plusieurs ateliers interservices sont en cours de planification pour 2018. L'objectif est d'associer plus largement les parties concernées, de contribuer à une intensification des échanges et de favoriser, lorsque c'est possible, l'élaboration coordonnée de concepts en matière de cybersécurité.

Le dialogue s'est encore approfondi en ce qui concerne la formation, l'entraînement et les exercices ainsi que la recherche et technologie. De manière générale, il s'est agi, dans le domaine de la formation et de l'entraînement, de faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques de l'OTAN et de l'UE et d'accroître l'interopérabilité entre les deux organisations. L'OTAN a communiqué à l'UE son programme complet d'entraînement individuel et de formation, qui prévoit des stages sur la cybersécurité. Les deux organisations coordonnent leur action dans ce domaine afin de proposer des formations cohérentes à leur personnel, en tenant compte également de la plateforme de formation, d'entraînement et d'exercices dans le domaine « cyber » mise en place récemment par l'UE.

---

<sup>1</sup> Cette désignation est sans préjudice des positions relatives au statut du pays et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU et à l'avis de la Cour internationale de Justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Fin 2017, des spécialistes de la cyberdéfense de l'UE ont pour la première fois pris part, avec le statut de participant, à l'exercice Cyber Coalition de l'OTAN. En avril 2018, l'UE a participé à l'exercice Locked Shields, qui a été organisé par le Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération, homologué par l'OTAN.

Afin de pouvoir échanger les bonnes pratiques en matière de gestion de crise ciblées sur les aspects et les incidences « cyber », l'OTAN et l'UE prévoient d'organiser, en juin 2018, un atelier d'experts où seront examinés les outils et processus mis en place de part et d'autre dans le domaine « cyber », dans la perspective d'un recensement des bonnes pratiques.

Par ailleurs, le domaine « cyber » a été abordé au cours de la troisième série d'échanges interservices sur les questions liées à l'industrie, qui a eu lieu en avril. De plus amples informations sont fournies à ce sujet dans la rubrique « Industrie de défense et recherche en matière de défense » du présent rapport.

### Capacités de défense

Les travaux se poursuivent afin d'assurer la cohérence entre les éléments du plan de développement des capacités (PDC) de l'UE, les résultats de l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) et ceux des processus OTAN correspondants, comme le processus OTAN de planification de défense (NDPP) et le processus de planification et d'examen (PARP). L'UE a été invitée par différents Alliés à assister, au cours du premier semestre de 2018, aux consultations bilatérales menées dans le cadre du NDPP et du PARP. Sa participation a été une valeur ajoutée importante et une base utile pour la révision du PDC, et elle a permis d'améliorer la préparation et le déroulement des consultations organisées dans le cadre de l'EACD. L'OTAN a quant à elle été conviée par plusieurs États membres de l'UE qui sont aussi des pays de l'Alliance ou des partenaires à assister aux réunions bilatérales tenues dans le cadre de l'EACD. L'OTAN et l'UE coopèrent afin d'assurer la cohérence des résultats et d'harmoniser les calendriers. Les contacts étroits établis entre les services à tous les niveaux permettent par ailleurs d'éviter d'accroître la charge de travail qui pèse sur les pays qui sont membres des deux organisations et qui doivent rendre compte à chacune, et de donner à chaque organisation une idée des travaux en cours au sein de l'autre.

Les réunions trimestrielles d'experts de l'UE et de l'OTAN permettent de coordonner les projets et programmes multinationaux et, ainsi, de garantir la complémentarité des efforts et d'éviter les chevauchements en aval. La participation d'agents de l'UE aux ateliers annuels sur la synchronisation des solutions multinationales y contribue également. Des exemples concrets d'éléments venant appuyer plusieurs priorités OTAN pour la planification de défense ont été recensés, notamment en ce qui concerne le ravitaillement en vol – la feuille de route adoptée par l'OTAN dans ce domaine tient pleinement compte des initiatives de l'UE –, les aéronefs utilisés pour la connaissance de la situation maritime (MSA), la lutte contre les engins explosifs improvisés, les systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) et le soutien médical.

Après avoir l'une et l'autre approuvé la stratégie de l'aviation militaire dans le contexte du ciel unique européen (SES), l'UE et l'OTAN ont entamé les travaux prévus dans le plan de mise en œuvre qu'elles avaient chacune établi en coordination avec EUROCONTROL. Pour ce qui est du programme de recherche ATM dans le cadre du ciel unique européen (SESAR), qui constitue le pilier technique du SES, les efforts de coordination se poursuivent dans le contexte de la mise à jour du plan directeur de gestion du trafic aérien. L'UE continue de participer aux travaux du Groupe de coordination OTAN-EUROCONTROL pour la sûreté de la navigation aérienne, en particulier ceux qui concernent la sécurité aérospatiale, aspects « cyber » compris. L'OTAN assistera au séminaire de l'UE sur la cybersécurité dans le domaine de l'aviation, qui se tiendra en juin 2018. Par ailleurs, les deux organisations participent aux travaux de la « plateforme européenne de coordination stratégique » de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA). Des discussions interservices continuent d'être organisées sur des questions comme l'intégration des RPAS dans la circulation aérienne. S'agissant de la navigabilité, les travaux se poursuivent en vue de l'élaboration de lignes directrices, de bonnes pratiques et d'approches harmonisées pour la reconnaissance des autorités de navigabilité militaire.

Les travaux visant à identifier les projets pour lesquels il serait possible d'harmoniser les activités de normalisation afin d'éviter les chevauchements se poursuivent aussi. La coopération étroite entre les services des deux organisations en ce qui concerne l'architecture standard des systèmes combattants en est un exemple concret. En mai 2018, des agents de l'UE ont participé aux travaux du Groupe exécutif de normalisation OTAN, une enceinte où il est également possible d'harmoniser les différentes initiatives destinées à accroître l'interopérabilité par la normalisation et d'éviter les chevauchements dans les travaux de normalisation.

L'OTAN et l'UE s'emploient ensemble à assurer la cohérence entre les travaux entrepris de part et d'autre pour améliorer la mobilité militaire, et à dégager des synergies à cet égard. Comme prévu dans le plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire, présenté en mars 2018, l'OTAN contribue, lorsqu'il y a lieu, aux travaux que mène actuellement l'UE pour définir les exigences militaires qui reflètent ses besoins et ceux de ses États membres, notamment s'agissant des infrastructures. Dans ce contexte, en mai 2018, le secrétaire général de l'OTAN a communiqué les paramètres génériques OTAN pour les infrastructures de transport au président du Conseil européen, au président de la Commission européenne et à la haute représentante de l'Union européenne. En outre, l'UE a été informée des normes OTAN applicables à la mobilité militaire. Le plan d'action de l'UE s'appuie sur la feuille de route pour la mobilité militaire élaborée par le groupe de travail ad hoc de l'Agence européenne de défense, aux travaux duquel les services de l'OTAN ont été associés. Dans un souci de cohérence, les services de l'UE ont été associés à certaines des activités de l'OTAN dans le domaine.

En mai 2018, l'OTAN et l'UE ont organisé un atelier informel portant sur un ensemble de capacités de défense présentant un intérêt pour la lutte contre le terrorisme : l'exploitation technique axée sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, la protection portuaire et la lutte contre les petits drones. Des experts ont présenté les principales activités de

chaque organisation dans ces domaines prioritaires, et ils ont mis en évidence les complémentarités ainsi que ce qui pouvait être fait pour garantir la cohérence des travaux relatifs à ces capacités. Il est prévu que l'OTAN et l'UE organisent un deuxième atelier informel fin 2018 afin de faire le point sur les travaux en cours et de déterminer s'il serait possible de parvenir à une plus grande cohérence à l'appui du développement des capacités militaires, pour contribuer ainsi à l'effort global de lutte contre le terrorisme.

### Industrie de défense et recherche en matière de défense

Les services de l'UE et de l'OTAN ont poursuivi leur dialogue au sujet des questions liées à l'industrie. Les échanges ont surtout permis de faire le point régulièrement sur les activités pertinentes des deux organisations, en particulier sur les pratiques en place pour assurer l'accès de l'industrie, y compris des petites et moyennes entreprises, aux chaînes de ravitaillement et à l'innovation dans le secteur de la défense, ainsi que sur la collaboration avec l'industrie dans des domaines spécifiques. Au cours de leur troisième série d'échanges sur les questions liées à l'industrie, en avril, les services des deux organisations ont ainsi étudié les pratiques en vigueur pour la collaboration avec l'industrie dans le domaine « cyber ». Les services de l'UE ont présenté le paquet « cybersécurité », adopté en septembre 2017, donné un aperçu général de la cyberdéfense dans le contexte du Fonds européen de la défense et apporté des informations sur divers projets et activités multinationaux axés sur le domaine « cyber ». Les services de l'OTAN ont pour leur part présenté le plan d'action OTAN pour la cyberdéfense et les activités s'y rapportant, comme la plateforme d'échange d'informations sur les logiciels malveillants (MISP) et le symposium 2018 de l'OTAN sur la cybersécurité. Les services des deux organisations poursuivront leurs échanges afin de définir et d'étudier d'autres sujets d'intérêt commun en rapport avec l'industrie.

### Exercices

L'édition 2018 des exercices parallèles et coordonnés (où le rôle de chef de file sera assuré par l'UE) aura lieu en novembre. La phase préparatoire, en cours, donne lieu à des discussions interservices : des agents de l'OTAN ont été invités par l'UE à participer à l'ensemble des réunions et ateliers de planification. L'OTAN utilisera certains éléments de l'exercice de l'UE (HEX-ML 18) pour élaborer l'exercice qu'elle conduira en parallèle (PACE 18).

L'édition 2018 des exercices parallèles et coordonnés s'appuiera, comme en 2017, sur un scénario « hybride », avec des éléments « cyber », et aura le même objectif global, à savoir synchroniser les activités de réponse aux crises des deux organisations, en particulier dans un contexte « hybride ». Le scénario de crise sera conçu de manière à couvrir les points suivants : connaissance de la situation, communication stratégique, cybersécurité, et prévention des crises et réponse aux crises. Il comportera aussi un aspect « terrorisme », une façon de contribuer à la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

Pour ce qui est du retour d'expérience, les échanges entre les deux organisations auront lieu une fois que les comptes rendus post-exercice auront été établis. Les services de l'OTAN et de l'UE travaillent actuellement sur les communications sécurisées et s'emploient à clarifier les procédures pour l'échange d'informations classifiées. Des discussions sont aussi en cours en vue de l'établissement d'un plan pour la conduite d'exercices parallèles et coordonnés en 2019-2020.

S'agissant de la participation aux exercices militaires de 2018, l'OTAN a invité l'UE à assister, en qualité d'observateur, à différents exercices – Trident Juncture 18, Trident Jaguar 18, Cyber Coalition 18 et l'exercice d'interopérabilité Coalition Warrior 18 –, tandis qu'elle a assisté, avec des observateurs, à l'exercice MILEX 18 en avril 2018.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont échangé des informations sur le calendrier envisagé pour leurs activités respectives afin d'éviter les chevauchements susceptibles de nuire à l'efficacité des activités de formation et exercices prévus de part et d'autre, y compris les exercices pour hélicoptères. Lorsque c'est possible, les deux organisations s'invitent mutuellement à leurs exercices respectifs. L'OTAN a ainsi été invitée à assister, en tant qu'observateur, à l'exercice Hot Blade 2018, qui a eu lieu en mai 2018 au Portugal.

Le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides a accueilli, en avril 2018, un exercice axé sur son domaine de compétence, auquel ont assisté l'OTAN et l'UE ainsi que leurs pays membres respectifs. Un atelier OTAN-UE, prévu pour octobre 2018, devrait permettre de tester les principales modalités déjà définies dans le manuel d'instructions de l'UE et le protocole opérationnel de l'OTAN. L'OTAN réfléchit actuellement avec le Centre d'excellence aux possibilités d'un appui de ce dernier pour l'interaction OTAN-UE en matière de formation.

En ce qui concerne les exercices de réaction aux catastrophes, le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) participera, avec un agent de liaison, à l'exercice de terrain qui sera organisé en octobre 2018 par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). L'ERCC a préalablement pris part à la conférence de planification principale, en février 2018. Le renforcement des échanges interservices dans ce domaine a débouché sur une meilleure coopération pratique. En mars 2018, confrontée à une pénurie d'immunoglobulines humaines, la Roumanie a demandé une aide internationale en passant par l'UE et par l'OTAN. Une visioconférence a alors été organisée entre les deux centres précités et deux pays donateurs, l'Autriche et les États-Unis. C'était la première fois que les deux centres coopéraient par visioconférence pour faire face à une situation d'urgence.

#### Renforcement des capacités de défense et de sécurité

Les échanges d'informations, ainsi que les consultations politiques interservices informelles, concernant les trois pays pilotes (Bosnie-Herzégovine, République de Moldova et Tunisie) se sont intensifiés. De tels échanges ont également lieu pour l'Ukraine, la Géorgie et la Jordanie. Figurent parmi les initiatives récentes un projet de coopération portant sur le travail de communication stratégique en République de

Moldova et en Bosnie-Herzégovine, ainsi que des ateliers ayant rassemblé des experts de l'OTAN et de l'UE, au sein du Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, afin qu'ils examinent les difficultés se posant en matière de communication stratégique dans les Balkans occidentaux et qu'ils réfléchissent aux solutions envisageables. S'agissant de la Tunisie, des échanges ont lieu au sujet de la formation, y compris en ligne, et de l'entraînement, ainsi que du contrôle démocratique des forces armées. Pour ce qui est de la République de Moldova, les services de l'UE et ceux de l'OTAN coordonnent leurs programmes d'exposés et s'envoient mutuellement des orateurs lorsqu'une délégation moldave leur rend visite.

Plusieurs possibilités d'activités concrètes ont été recensées pour la suite des travaux, par exemple : 1) participation d'experts de l'UE aux prochains séminaires de l'OTAN consacrés au développement de l'intégrité ; 2) travail sur le programme de référence OTAN pour la lutte contre le terrorisme ; 3) participation aux activités de diplomatie publique de l'autre organisation ; 4) coopération entre l'UE et l'OTAN à l'appui du Centre d'excellence tunisien pour la lutte contre les engins explosifs improvisés. La cybersécurité et la cyberdéfense ainsi que le stockage de munitions sont considérés comme des domaines offrant davantage de pistes à explorer.

En Ukraine, l'OTAN préside, sous les auspices de la délégation de l'UE, un groupe de coordination des donateurs pour le secteur de la défense et de la sécurité, et travaille en coopération étroite avec la Mission de conseil de l'UE en Ukraine sur des questions telles que la communication stratégique, le renforcement des capacités de communication, la formation, et la réforme du Service de sécurité d'Ukraine. Les services de l'OTAN collaborent en outre avec le Groupe de soutien de l'UE à l'Ukraine pour déterminer les projets susceptibles d'être menés à l'appui de l'Ukraine.

De plus, les services de l'OTAN et de l'UE coordonnent les activités menées de part et d'autre en Iraq et concernant l'Iraq, avec les missions respectives des deux organisations dans ce pays.

La coopération qui s'est mise en place en 2017 entre le Centre d'excellence pour la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN), homologué par l'OTAN, qui est établi à Vyskov (République tchèque), et l'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE se développe. Il est prévu que la coopération se renforce sur les questions de formation et qu'elle s'approfondisse entre le Centre et les secrétariats régionaux de l'initiative. Le Centre participe en outre aux programmes de recherche en matière de sécurité CBRN qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie Horizon 2020 de l'UE.

Le deuxième rapport d'activité, datant de décembre 2017, faisait mention d'une décision de financement de l'UE visant à contribuer à hauteur de deux millions d'euros, en 2017, au programme OTAN pour le développement de l'intégrité, après achèvement de l'évaluation des travaux correspondant aux six piliers. Cette évaluation devrait être terminée pour la fin juin 2018.

## Renforcement du dialogue politique entre l'UE et l'OTAN

Les deux organisations ont continué de s'inviter mutuellement aux réunions ministérielles pertinentes, selon la pratique établie. La haute représentante de l'UE a participé au dîner de travail des ministres de la défense des pays de l'OTAN en février et à la réunion OTAN des ministres des affaires étrangères en avril. La secrétaire générale déléguée de l'OTAN a assisté à la réunion du Conseil des affaires étrangères (défense) qui s'est tenue en mars et à la réunion informelle des ministres de la défense des États membres de l'UE qui a eu lieu à Sofia en mai.

Un travail est en cours en vue de l'organisation d'un ensemble de six réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et du Comité politique et de sécurité dans les dix-huit prochains mois, une réunion informelle et une réunion formelle devant avoir lieu en juillet 2018, avant les congés d'été.

Au cours du premier semestre de 2018, les exposés faits par chaque organisation devant l'autre sur des sujets d'intérêt commun se sont multipliés : questions liées à la politique cyber de l'UE, résultats de la revue stratégique de l'opération Atalanta, mission de formation de l'UE (EUTM) en Somalie et mission de l'UE visant au renforcement des capacités (EUCAP) en Somalie, missions et opérations militaires de l'UE en cours, Balkans occidentaux, Iraq, sécurité énergétique, rôle de l'Alliance dans le domaine maritime et activités opérationnelles de l'OTAN.

Afin d'accroître la transparence entre les deux organisations en ce qui concerne les projets et programmes multinationaux de développement capacitaire, la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) de l'OTAN a invité des représentants de l'UE à participer à ses travaux, et le Comité directeur de l'Agence européenne de défense a invité des représentants de l'OTAN à participer aux siens.

Des agents de l'UE ont assisté, en tant qu'observateur, à un certain nombre de réunions OTAN tenues avec des partenaires, notamment celles ayant eu lieu sur la question des paquets pour le renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant avec les bénéficiaires actuels et futurs (République de Moldova, Iraq, Géorgie, Jordanie, Tunisie et Libye), de même que celles consacrées au PARP, au développement de l'intégrité ou encore aux questions liées à l'interopérabilité.

Le dialogue entre services s'est poursuivi sur les questions CBRN, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du plan d'action de l'UE et des conclusions du Conseil européen de mars 2018. Les services de l'UE ont évoqué les rôles complémentaires que les organisations internationales peuvent jouer pour faire face aux menaces CBRN, lors de l'atelier sur la coopération entre l'OTAN et ses partenaires qui s'est déroulé à La Canée (Grèce) en mai 2018.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont engagé, en mai, un dialogue sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme. Ils ont axé leurs échanges sur la coopération à mettre en place face aux menaces terroristes, la collaboration au sein de la coalition mondiale

contre l'EIL, le renforcement des capacités des pays partenaires, et la préparation de discussions fondées sur un scénario.

Les états-majors de l'OTAN et de l'UE ont poursuivi leurs échanges sur la mise en œuvre des mesures pertinentes, en particulier dans le cadre des réunions semestrielles entre le directeur général de l'État-major de l'UE et son homologue de l'État-major militaire international de l'OTAN.

Depuis que la première série de propositions communes visant à donner suite à la déclaration commune a été entérinée en décembre 2016, un processus interservices informel systématique s'est mis en place sur trois niveaux étroitement liés afin que s'installe une dynamique de progression :

1) des experts des services de l'UE et des services de l'OTAN sont chargés de veiller à la mise en œuvre effective des propositions en travaillant directement ensemble ; 2) la coordination et l'uniformité de la mise en œuvre sont assurées à un niveau intermédiaire ; 3) les principaux responsables supervisent la mise en œuvre et donnent des orientations stratégiques. Aux contacts fréquents entre experts s'ajoutent des réunions ad hoc régulières au niveau intermédiaire et au niveau des principaux responsables.

La coopération s'exerce en totale transparence avec les États membres de l'UE et les pays de l'Alliance, les services des deux organisations faisant le point régulièrement sur le travail global de mise en œuvre aux conseils et aux comités respectifs de l'UE et de l'OTAN.

\* \* \*

Pour que la collaboration ainsi mise en place se développe et se renforce encore, il est essentiel que les Alliés et les États membres de l'UE continuent d'être associés largement aux efforts et d'offrir leur plein appui.